

ATTESTATION

Je soussigné, Jean-Claude CRESPIY, Directeur de

l'Alliance Française de Bruxelles-Europe ASBL - Centre européen de langue française

dont le siège social est situé avenue des Arts, 46 à 1000 Bruxelles,

certifie par la présente que

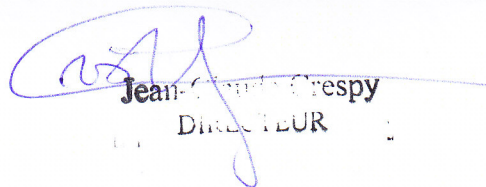
Monsieur Bernard GOORDEN

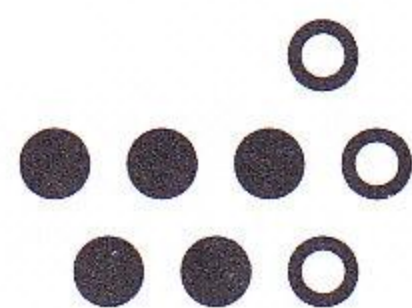
domicilié Avenue Van Overbeke, 46 à 1083 Bruxelles

a travaillé pour notre Association, durant la période du 1^{er} janvier au 31 mai 1997 sous le régime à temps partiel de 19 heures par semaine.

Pour valoir ce que de droit.

Bruxelles, le 07 octobre 2015


Jean-Claude Crespiy
DIRECTEUR



Wallonie - Bruxelles
International.be

08 SEP. 2015

Les obligations contractuelles liant les employés au Commissariat général aux Relations internationales sont assurées, depuis le 1^{er} janvier 2009, par Wallonie-Bruxelles International (WBI), administration centrale relevant de la Communauté française de Belgique et de la Région wallonne, composantes de l'Etat belge.

A qui de droit,

Je, soussignée, Pascale DELCOMMINETTE, Administratrice générale de Wallonie-Bruxelles international certifie que Monsieur Bernard GOORDEN, RRN 53.05.22 329-62 a été employé par le Commissariat général aux relations internationales, sous contrat d'emploi, du 1^{er} juin 1997 au 09 avril 1998, temps plein, 38/sem, tantième 1/60.

Fait à Bruxelles, le 31 août 2015.

Pascale DELCOMMINETTE.

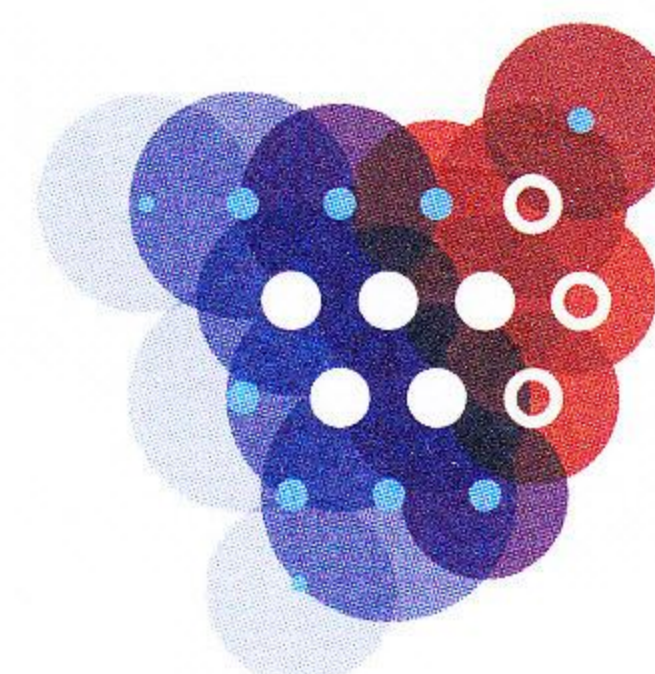
Wallonie - Bruxelles International

Place Saintelette 2 / 1080 Bruxelles / Belgique
(T) +32 2 421 82 11 / (F) +32 2 421 87 87 / wbi@wbi.be

www.wbi.be

www.walloniabrussels.be

Feel inspired



ATTESTATION

Je soussigné, Jean-Claude CRESPIY, Directeur de

l'Alliance Française de Bruxelles-Europe ASBL - Centre européen de langue française

dont le siège social est situé avenue des Arts, 46 à 1000 Bruxelles,

certifie par la présente que

Monsieur Bernard GOORDEN

domicilié Avenue Van Overbeke, 46 à 1083 Bruxelles

a travaillé pour notre Association, durant la période du 1^{er} janvier au 31 mai 1997 en tant qu'employé à temps plein.

Pour valoir ce que de droit.

Bruxelles, le 18 février 2016

